

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le **19 AOUT 2015**

Note

à

Liste des destinataires *in fine*

Nos réf. : D15002485

Affaire suivie par : Éric KOLB/Marion JOUNIAUX
eric.kolb1@developpement-durable.gouv.fr
marion.jouniaux@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 74 89/ 01 40 81 66 88

Objet : Cadrage ARTT des services cultures marines et environnement des DDTM

Le cadrage, applicable aux agents affectés dans les services « cultures marines et environnement » des directions départementales des territoires et de la mer ; finalise les travaux, menés depuis 2012, qui ont conduit à la formalisation des règles qui régissent le temps de travail des personnels de la filière maritime relevant du MEDDE et dans les Directions interrégionales de la mer (DIRM) et DDTM.

L'apport essentiel de ce document consiste, dans le cadre des dispositions de l'arrêté du 27 mai 2011 relatif à l'organisation du travail dans les directions départementales interministérielles, à permettre un assouplissement du cycle hebdomadaire en horaire variable lorsque l'agent effectue des contrôles sur le terrain. Il permet ainsi aux agents, à certaines conditions, de déroger aux plages fixes du matin ou de l'après-midi, ou encore déroger à la prise obligatoire de la pause méridienne, sous réserve que l'agent observe une pause réglementaire de 20 minutes par tranche de 6 heures.

Ce cadre entre en vigueur à compter du 1er septembre 2015.

Je vous remercie de veiller à une large diffusion de ce cadrage auprès de vos services et de me faire parvenir, sous le timbre SG/DRH/ROR, les difficultés que vous pourriez rencontrer lors de sa mise en œuvre.


Le Directeur adjoint
au Secrétaire général

Le Secrétaire général

Francis ROL-TANGUY

Michel-Régis TALON

Mesdames et Messieurs les Préfets de département,

- Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM)

Copie

- Monsieur le directeur général des infrastructures, de transports et de la mer
- Madame la directrice des affaires maritimes
- Monsieur le vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable
- Madame la directrice des ressources humaines
- Monsieur le directeur des services administratifs et financiers (Premier ministre).